

N° 80

Mars 2007



Pauvreté-précarité en Lorraine : tableau de bord 2005

Le tableau de bord «Pauvreté-précarité en Lorraine», dans sa deuxième édition, dresse un état des lieux de la pauvreté en 2005. Environ 224 200 Lorrains vivent avec moins de 739 euros par mois, soit 11,5% des moins de 65 ans.

En 2005 en Lorraine, 224 200 personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 11,5% des moins de 65 ans. Ce taux de pauvreté monétaire place la Lorraine au 10^{ème} rang du classement par région, les plus touchés étant le Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas-de-Calais (respectivement 18,2% et 18% des moins de 65 ans). Ces résultats sont basés sur la définition française du seuil de pauvreté. Si on considère celle retenue dans les études européennes, le taux de pauvreté lorrain augmente de 6 points à 17,6% des moins de 65 ans.

C'est en Meurthe-et-Moselle et dans la Meuse que la précarité est la plus marquée : le taux de pauvreté y atteint 12%. Les inégalités de revenus sont plus fortes en Meurthe-et-Moselle. En Moselle, où le taux de pauvreté est le plus bas (10,9%), les disparités de revenus sont cependant presque aussi importantes qu'en Meurthe-et-Moselle.

La population à bas revenus qui bénéficie des prestations versées par les Caisses d'Allocations Familiales est essentiellement composée de femmes et d'enfants. En Lorraine, près de 99 000 enfants et 72 000 femmes sont en situation de précarité.

L'absence de travail et l'isolement familial sont des facteurs déterminants de la pauvreté. L'isolement familial est néanmoins plus ou moins marqué selon les régions. En Lorraine, les allocataires isolés sont relativement moins nom-

breux que dans les autres régions : ils représentent 43% des allocataires à bas revenus. En contrepartie, les allocataires à bas revenus vivent un peu plus souvent en couple (28%) ou seuls avec des enfants (29%).

Selon l'approche institutionnelle, le taux de pauvreté lorrain est en légère augmentation en 2005 : 6% de la population totale contre 5,7% en 2004. En Meurthe-et-Moselle, il atteint 6,6% de la population totale. Dans toutes les régions, le RMI couvre la plus grande partie des bénéficiaires de minima sociaux (55% en Lorraine et jusqu'à plus de 60% dans les régions les plus pauvres). En 2005, la Lorraine enregistre une des plus fortes augmentations du nombre d'allocataires du RMI, juste derrière l'Alsace. Cependant, elle ne figure pas parmi les régions où les bénéficiaires du RMI sont les plus nombreux. En Languedoc-Roussillon et dans le Nord-Pas-de-Calais notamment, ils représentent environ 6% de la population totale, contre 3,2% en Lorraine.

■ Sandra DEPRez

■ Jean-René DERUYCK



Pauvreté monétaire

En 2004, 10% des Lorrains appartiennent à un ménage qui déclare un revenu fiscal par unité de consommation inférieur à 5 806 euros. En Moselle et surtout en Meurthe-et-Moselle, les 10% les plus pauvres se situent en dessous de ce seuil. Dans ces deux départements, les inégalités de revenus sont en effet plus marquées (rapports interdéciles les plus forts). Par rapport à 2003, les inégalités de revenus se creusent légèrement en Meurthe-et-Moselle et en Moselle. C'est dans la Meuse que la part des ménages non imposés est la plus forte (47% contre 44% en Lorraine).

Disparités des revenus par unité de consommation

	Années	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Nombre de ménages fiscaux	2004	285 307	76 850	395 979	154 789	912 925
	2003	282 693	76 319	391 721	153 257	903 990
	Évol.	0,9% ↗	0,7% ↗	1,1% ↗	1,0% ↗	1,0% ↗
Nombre de personnes des ménages fiscaux	2004	674 656	185 609	985 978	368 628	2 214 871
	2003	673 075	185 664	983 502	368 192	2 210 433
	Évol.	0,2% →	0,0% →	0,3% →	0,1% →	0,2% →
Nombre d'unités de consommation (1)	2004	457 018	124 752	657 966	249 150	1 488 886
	2003	455 070	124 594	654 782	248 274	1 482 720
	Évol.	0,4% →	0,1% →	0,5% ↗	0,4% →	0,4% →

Revenu fiscal par unité de consommation (en euros)						
Médiane (2)	2004	15 533	14 425	15 233	14 708	15 149
	2003	15 094	13 960	14 827	14 290	14 725
	Évol.	3% ↗	3% ↗	3% ↗	3% ↗	3% ↗
1 ^{er} décile (3)	2004	5 519	6 006	5 761	6 240	5 806
	2003	5 483	5 917	5 739	6 073	5 748
	Évol.	1% ↗	2% ↗	0% →	3% ↗	1% ↗
2 ^{ème} décile (3)	2004	8 975	8 783	9 027	9 103	9 000
	2003	8 785	8 548	8 870	8 826	8 807
	Évol.	2% ↗	3% ↗	2% ↗	3% ↗	2% ↗
9 ^{ème} décile (3)	2004	29 793	26 575	29 159	27 064	28 841
	2003	29 013	25 808	28 306	26 340	28 003
	Évol.	3% ↗	3% ↗	3% ↗	3% ↗	3% ↗
Rapport interdécile (4)	2004	5,4	4,4	5,1	4,3	5,0
	2003	5,3	4,4	4,9	4,3	4,9
	Évol.	+ 0,1 ↗	0,0 →	+ 0,2 ↗	0,0 →	+ 0,1 ↗

Part des ménages non imposés (en %)	2004	43	47	44	45	44
	2003	43	47	45	46	45
	Évol.	0 pt →	0 pt →	-1 pt ↘	-1 pt ↘	-1 pt ↘

Sources : Insee - DGI, Revenus fiscaux des ménages 2003 et 2004

(1) Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage, et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC) selon l'échelle d'équivalence ainsi définie :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans ;
- 0,2 UC pour les familles monoparentales.

(2) Valeur du revenu fiscal par unité de consommation qui partage la population en deux groupes de tailles identiques. Le premier groupe est composé des ménages qui déclarent un revenu par UC inférieur à

cette valeur. Le second groupe est composé des ménages qui déclarent un revenu par UC supérieur à cette valeur.

(3) Les déciles sont les valeurs du revenu fiscal par UC qui partagent la population en 10 groupes de tailles identiques. Le premier décile (D1) est la valeur du revenu fiscal par UC telle que 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 90% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur. Le deuxième décile (D2) est la valeur du revenu fiscal par UC telle que 20% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 80% des personnes ap-

partiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur. Le neuvième décile (D9) est la valeur du revenu fiscal par UC telle que 90% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur.

(4) Ratio qui rapporte le revenu au-dessus duquel se situent les 10% les plus riches (neuvième décile ou D9) au revenu en dessous duquel se situent les 10% les plus pauvres (premier décile ou D1). Ce ratio est utilisé pour mettre en évidence les écarts entre les plus riches et les plus pauvres.

En 2005, plus de 224 000 Lorrains ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, soit 11,5% des moins de 65 ans selon la définition française du seuil de pauvreté. Ce taux augmente de 6 points, à 17,6%, si l'on considère la définition retenue dans les études européennes.

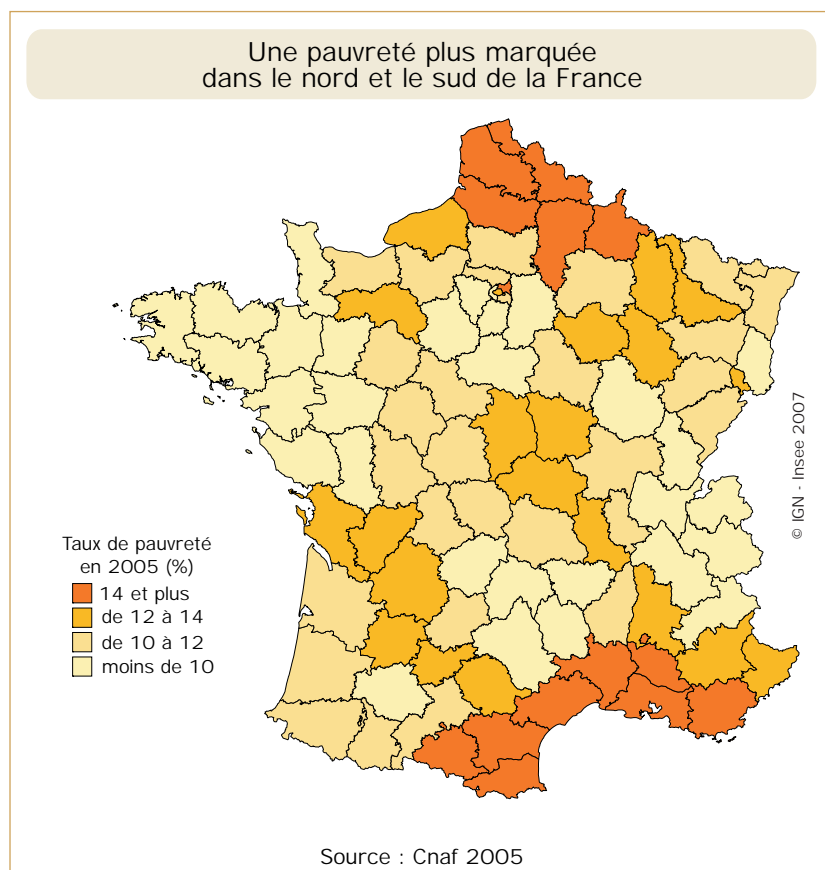
Taux de pauvreté en 2005

	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Population des moins de 65 ans (1)	607 970	157 789	876 982	312 539	1 955 280
Nombre d'allocataires de moins de 65 ans	91 814	23 217	129 427	52 276	296 734

Seuil de pauvreté à 60% de la médiane (2)					
Nombre d'allocataires à bas revenus	46 593	11 580	58 703	22 980	139 856
Population couverte à bas revenus	108 167	29 938	147 649	58 092	343 846
Taux de pauvreté (en %) (3)	17,8	19,0	16,8	18,6	17,6

Seuil de pauvreté à 50% de la médiane (4)					
Nombre d'allocataires à bas revenus	33 632	7 996	40 541	15 401	97 570
Population couverte à bas revenus	73 081	18 951	95 589	36 602	224 223
dont :					
Adultes femmes	23 820	5 997	30 673	11 583	72 073
Adultes hommes	18 274	4 177	21 808	8 289	52 548
Enfants	30 750	8 706	42 790	16 640	98 886
Autres (5)	237	71	318	90	716
Dépendance aux prestations (en %) (6)					
Femmes isolées	74,1	76,8	74,2	72,2	74,1
Hommes isolés	81,4	82,3	81,7	79,9	81,4
Familles monoparentales	72,6	73,2	69,2	68,3	70,5
Couples sans enfant	52,5	48,4	46,8	44,6	48,7
Couples avec enfant(s)	53,7	45,6	46,1	45,7	48,2
Taux de pauvreté (en %)	12,0	12,0	10,9	11,7	11,5

Sources : Caf de Lorraine 2005 - Insee, estimations localisées de population 2005



(1) Insee, estimations localisées de population 2005. Ces données sont provisoires.

(2) Seuil de pauvreté monétaire relative fixé à 60% du revenu qui sépare la population française en deux groupes de tailles identiques. En 2005, il s'élève à 887 euros par mois et par unité de consommation.

(3) Population couverte sous le seuil de pauvreté rapportée à la population des moins de 65 ans.

(4) Seuil de pauvreté monétaire relative fixé à la moitié du revenu qui sépare la population française en deux groupes de tailles identiques. En 2005, il s'élève à 739 euros par mois et par unité de consommation.

(5) Autres personnes à charge.

(6) Part des prestations dans le revenu.

Pauvreté monétaire

L'absence de travail et l'isolement familial sont des facteurs déterminants de la pauvreté. En effet en Lorraine, 64% des allocataires à bas revenus n'ont pas de travail et 43% sont des hommes ou des femmes isolés.

Allocataires à bas revenus selon le type de ménage et la situation professionnelle en 2005

Âge de l'allocataire	Meurthe-et-Moselle		Meuse		Moselle		Vosges		Lorraine	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Femme isolée	6 606	19,6	1 536	19,2	7 329	18,1	2 733	17,7	18 204	18,7
avec travail	2 165	6,4	381	4,8	1 918	4,7	823	5,3	5 287	5,4
sans travail	4 441	13,2	1 155	14,4	5 411	13,3	1 910	12,4	12 917	13,2
Homme isolé	9 361	27,8	1 858	23,2	9 355	23,1	3 551	23,1	24 125	24,7
avec travail	2 161	6,4	326	4,1	1 813	4,5	776	5,0	5 076	5,2
sans travail	7 200	21,4	1 532	19,2	7 542	18,6	2 775	18,0	19 049	19,5
Famille monoparentale	9 203	27,4	2 424	30,3	11 917	29,4	4 646	30,2	28 190	28,9
avec travail	2 711	8,1	673	8,4	3 826	9,4	1 541	10,0	8 751	9,0
sans travail	6 492	19,3	1 751	21,9	8 091	20,0	3 105	20,2	19 439	19,9
Couple sans enfant	2 218	6,6	415	5,2	2 360	5,8	873	5,7	5 866	6,0
avec 1 revenu du travail	943	2,8	145	1,8	905	2,2	320	2,1	2 313	2,4
avec 2 revenus du travail	252	0,7	52	0,7	233	0,6	108	0,7	645	0,7
sans travail	1 023	3,0	218	2,7	1 222	3,0	445	2,9	2 908	3,0
Couple avec enfant(s)	6 244	18,6	1 763	22,0	9 580	23,6	3 598	23,4	21 185	21,7
avec 1 revenu du travail	2 926	8,7	942	11,8	4 900	12,1	1 940	12,6	10 708	11,0
avec 2 revenus du travail	701	2,1	238	3,0	998	2,5	500	3,2	2 437	2,5
sans travail	2 617	7,8	583	7,3	3 682	9,1	1 158	7,5	8 040	8,2
Ensemble	33 632	100,0	7 996	100,0	40 541	100,0	15 401	100,0	97 570	100,0
avec 1 revenu du travail	10 906	32,4	2 467	30,9	13 362	33,0	5 400	35,1	32 135	32,9
avec 2 revenus du travail	953	2,8	290	3,6	1 231	3,0	608	3,9	3 082	3,2
sans travail	21 773	64,7	5 239	65,5	25 948	64,0	9 393	61,0	62 353	63,9

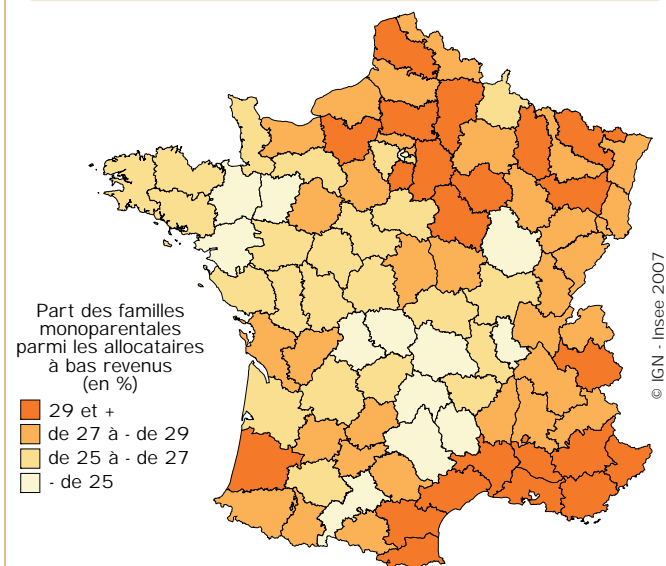
Source : Caf de Lorraine 2005

Population couverte à bas revenus par tranche d'âge de l'allocataire en 2005

Âge de l'allocataire	Meurthe-et-Moselle		Meuse		Moselle		Vosges		Lorraine	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
15-19 ans	1 147	1,6	307	1,6	1 133	1,2	565	1,5	3 152	1,4
20-29 ans	17 840	24,4	3 727	19,7	19 912	20,8	7 359	20,1	48 838	21,8
30-39 ans	22 690	31,0	6 151	32,5	29 850	31,2	11 626	31,8	70 317	31,4
40-49 ans	19 645	26,9	5 712	30,1	27 234	28,5	10 834	29,6	63 425	28,3
50-59 ans	9 557	13,1	2 600	13,7	14 435	15,1	4 970	13,6	31 562	14,1
60-64 ans	2 202	3,0	454	2,4	3 025	3,2	1 248	3,4	6 929	3,1
Ensemble	73 081	100,0	18 951	100,0	95 589	100,0	36 602	100,0	224 223	100,0

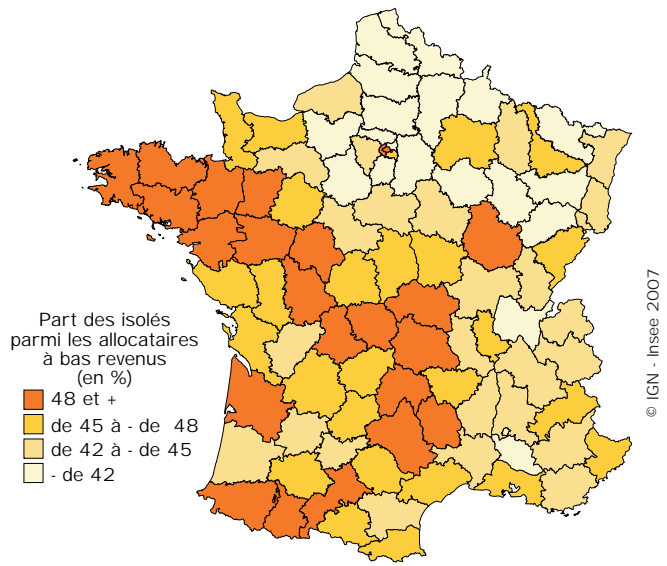
Source : Caf de Lorraine 2005

Plus de familles monoparentales à l'est...



Source : Cnaf 2005

...et plus d'isolés à l'ouest



Source : Cnaf 2005

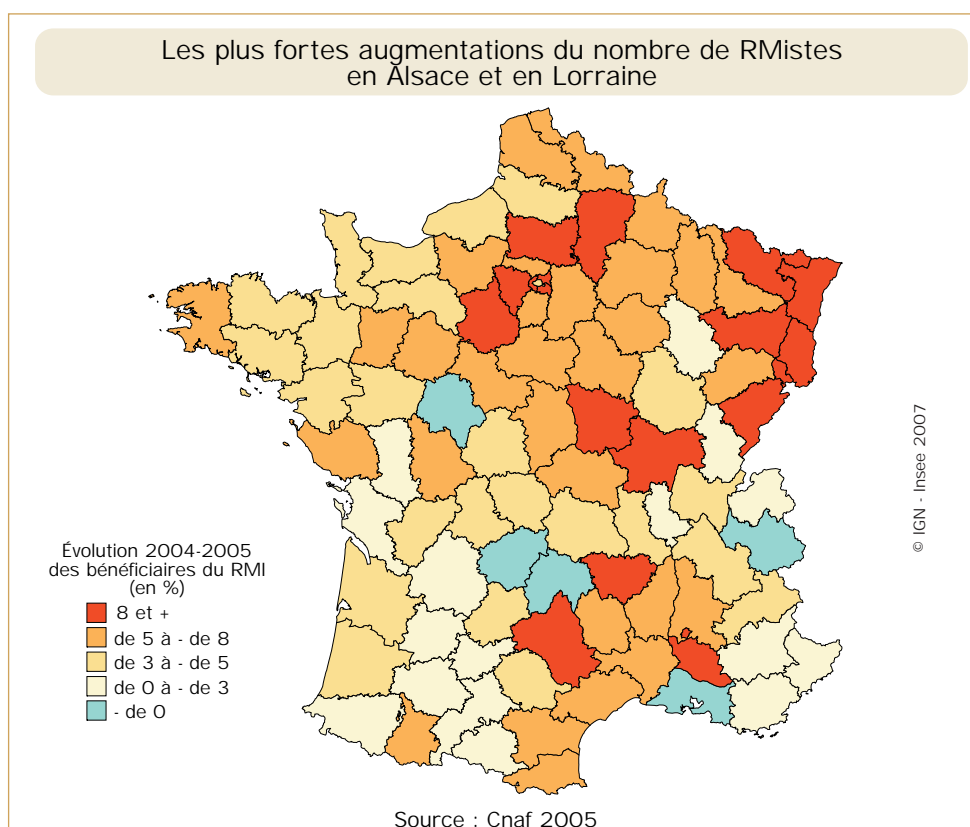
En 2005, près de 38 000 allocataires perçoivent le RMI en Lorraine, soit une hausse de 8% par rapport à 2004. C'est dans les Vosges que l'augmentation relative du nombre d'allocataires du RMI est la plus forte (+11%). Au total, 5% des Lorrains sont couverts par ce minimum et dans 3 cas sur 4 ils résident en Moselle ou en Meurthe-et-Moselle. En 2005, c'est en Moselle que l'augmentation de la population couverte par le RMI est la plus élevée : 9% contre 7% en Lorraine.

Allocataires de moins de 65 ans percevant le RMI (Revenu Minimum d'Insertion)

	Années	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Plafond personne isolée sans enfant à charge (en euros)	2005	425,40	425,40	425,40	425,40	425,40
	2004	417,88	417,88	417,88	417,88	417,88
Population de référence 25-64 ans	2005	372 645	98 489	552 152	196 177	1 219 463
	2004	371 633	98 435	551 156	196 223	1 217 447
Nombre d'allocataires	2005	13 871	3 035	14 463	5 234	36 603
	2004	13 108	2 887	13 288	4 712	33 995
	Évol.	6,0% ↗	5,1% ↗	8,8% ↗	11,1% ↗	7,7% ↗
Population couverte	2005	26 580	6 235	28 062	10 326	71 203
	2004	25 168	5 908	25 732	9 546	66 354
	Évol.	5,6% ↗	5,5% ↗	9,1% ↗	8,2% ↗	7,3% ↗
Population de référence 15-24 ans	2005	107 563	23 535	139 107	47 109	317 314
	2004	107 748	23 626	139 185	47 104	317 663
Nombre d'allocataires*	2005	537	98	501	246	1 382
	2004	496	97	458	226	1 277
	Évol.	8,3% ↗	1,0% ↗	9,4% ↗	8,8% ↗	8,2% ↗
Population couverte	2005	1 547	310	1 435	743	4 035
	2004	1 420	296	1 315	664	3 695
	Évol.	8,9% ↗	4,7% ↗	9,1% ↗	11,9% ↗	9,2% ↗

Sources : Caf de Lorraine - Insee, estimations localisées de population (définitives pour 2004, provisoires pour 2005)

(*) RMI 15-24 ans : prestation versée avant 25 ans, aux couples en situation de grossesse ou ayant un ou des enfants à charge et aux personnes isolées ayant un ou des enfants à charge et n'ayant pas droit à l'allocation de parent isolé.



Pauvreté institutionnelle

En 2005, près de 7 200 allocataires perçoivent l'API en Lorraine, soit une hausse de 3% par rapport à 2004. Les trois quarts des allocataires de l'API résident en Moselle ou en Meurthe-et-Moselle. C'est toutefois la Meuse qui enregistre la plus forte augmentation relative du nombre d'allocataires de l'API : +9% par rapport à 2004.

Allocataires de moins de 65 ans percevant l'API (Allocation Parent Isolé)

	Années	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Plafond personne isolée en état de grossesse sans enfant à charge (en euros)	2005	542,06	542,06	542,06	542,06	542,06
	2004	530,39	530,39	530,39	530,39	530,39
Population de référence 15-49 ans	2005	356 856	87 607	511 037	173 500	1 129 000
	2004	358 549	88 557	514 190	174 832	1 136 128
Nombre d'allocataires	2005	2 384	650	2 965	1 094	7 093
	2004	2 362	596	2 857	1 069	6 884
	Évol.	0,9% ↗	9,1% ↗	3,8% ↗	2,3% ↗	3,0% ↗
Population couverte	2005	6 714	1 818	7 967	3 162	19 661
	2004	6 536	1 707	7 677	3 001	18 921
	Évol.	2,7% ↗	6,5% ↗	3,8% ↗	5,4% ↗	3,9% ↗
Population de référence 50-64 ans	2005	123 352	34 417	180 222	69 786	407 777
	2004	120 832	33 504	176 151	68 495	398 982
Nombre d'allocataires	2005	24	9	33	15	81
	2004	23	9	30	13	75
	Évol.	4,3% ↗	0,0% →	10,0% ↗	15,4% ↗	8,0% ↗
Population couverte	2005	60	23	80	33	196
	2004	61	23	75	31	190
	Évol.	-1,6% ↘	0,0% →	6,7% ↗	6,5% ↗	3,2% ↗

Sources : Caf de Lorraine - Insee, estimations localisées de population (définitives pour 2004, provisoires pour 2005)

En 2005 en Lorraine, 24 500 allocataires perçoivent l'AAH, soit près de 4% de moins qu'en 2004. C'est dans les Vosges que la baisse relative du nombre d'allocataires est la plus importante (-9%).

Allocataires de moins de 60 ans percevant l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)

	Années	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Montant AAH taux plein (en euros)	2005	599,49	599,49	599,49	599,49	599,49
	2004	587,74	587,74	587,74	587,74	587,74
Population de référence 20-59 ans	2005	399 119	102 226	576 612	203 073	1 281 030
	2004	397 963	101 951	573 672	202 661	1 276 247
Nombre d'allocataires	2005	7 225	2 166	10 644	4 459	24 494
	2004	7 450	2 249	10 798	4 923	25 420
	Évol.	-3,0% ↘	-3,7% ↘	-1,4% ↘	-9,4% ↘	-3,6% ↘
Population couverte	2005	10 578	3 143	16 030	6 811	36 562
	2004	10 578	3 211	15 875	7 361	37 025
	Évol.	0,0% →	-2,1% ↘	1,0% ↗	-7,5% ↘	-1,3% ↘
Population de référence 15-19 ans	2005	52 440	12 059	69 856	24 016	158 371
	2004	52 438	12 302	70 470	24 082	159 292
Nombre d'allocataires*	2005	s	s	s	s	6 ↘
	2004	7	s	s	s	11
Population couverte	2005	s	s	s	s	8 ↘
	2004	9	s	s	s	13

Sources : Caf de Lorraine - Insee, estimations localisées de population (définitives pour 2004, provisoires pour 2005)

s : secret statistique

(*) AAH 15-19 ans : prestation versée aux personnes qui sont allocataires à titre personnel, car ne pouvant plus être considérées comme à charge de leur parent.

En 2005, 7 700 Lorrains de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse. Ce nombre est en légère diminution par rapport à 2004. A noter la baisse significative du nombre de femmes prestataires du minimum vieillesse en Moselle (-59% par rapport à 2004). Autre spécificité mosellane en 2005 : plus de la moitié des prestataires du minimum vieillesse sont veufs ou veuves.

Prestataires du minimum vieillesse de 65 ans et plus

	Années	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Population de référence des 65 ans et plus	2005	114 289	34 797	159 800	70 079	378 965
	2004	113 069	34 656	157 238	69 287	374 250
Prestataires du minimum vieillesse	2005	2 413	651	3 370	1 260	7 694
	2004	2 420	688	3 392	1 280	7 780
	Évol.	-0,3% ↘	-5,4% ↘	-0,6% ↘	-1,6% ↘	-1,1% ↘
dont : femmes	2005	1 267	438	761	819	3 285
	2004	1 344	479	1 849	857	4 529
	Évol.	-5,7% ↘	-8,6% ↘	-58,8% ↘	-4,4% ↘	-27,5% ↘
dont : veufs et veuves	2005	573	202	1 765	309	2 849
	2004	551	205	780	311	1 847
	Évol.	4,0% ↗	-1,5% ↘	126,3% ↗	-0,6% ↘	54,3% ↗

Sources : CRAM - CRAV - Insee, estimations localisées de population (définitives pour 2004, provisoires pour 2005)

DEUX APPROCHES DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté peut être appréhendée selon plusieurs méthodes, chacune prenant en compte une de ses dimensions particulières. La pauvreté est toujours associée à un ménage et non à un individu pris isolément. Deux approches de la pauvreté sont abordées dans cette étude.

La première est celle de la **pauvreté monétaire relative**. Une famille est considérée comme pauvre si elle perçoit des revenus très inférieurs aux autres familles. Le seuil de pauvreté est statistique. Il correspond, le plus souvent, à la moitié du revenu qui sépare la population française en deux groupes de tailles identiques. Sa valeur varie dans le temps en fonction des revenus de l'ensemble de la population. Selon ce concept, le nombre de pauvres peut rester constant si les revenus de tous les individus augmentent. Il diminue lorsque les disparités de revenus au sein de la population décroissent.

La seconde approche de la pauvreté est celle de la **pauvreté institutionnelle**. Une famille est considérée comme pauvre si elle bénéficie des aides institutionnelles réservées aux revenus les plus faibles. Sont repérés le plus souvent les bénéficiaires de minima sociaux (RMI, Allocation Parent Isolé, Allocation Adulte Handicapé, Minimum vieillesse). Les critères d'attribution de ces aides sont donc les critères de définition de la pauvreté.

D'IMPORTANTES CHANGEMENTS MÉTHODOLOGIQUES EN 2005

Les allocataires à bas revenus sont identifiés en comparant le revenu par unité de consommation de chaque allocataire au seuil de pauvreté. En 2005, des modifications sont intervenues dans le calcul du revenu par unité de consommation. En effet, celui-ci prend désormais en compte une partie de la prime à la naissance de la PAJE (Prestation d'Accueil Jeune Enfant) et une partie de l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire). Le cas échéant, ces modifications augmentent mécaniquement le revenu par unité de consommation et au final, le nombre d'allocataires au-dessus du seuil de pauvreté.

Par voie de conséquence, en 2005, toute comparaison du nombre d'allocataires à bas revenus ou de la population couverte à bas revenus avec les données des années précédentes est à proscrire.

De même, toute comparaison des taux de pauvreté avec ceux des années précédentes est à proscrire.

Le contenu de l'édition 2005 du Tableau de bord Pauvreté-précarité en Lorraine a été modifié afin de tenir compte de ces changements méthodologiques.

Savoir plus :

- Pauvreté-précarité en Lorraine 2004 - Économie Lorraine Dossiers n° 18 - Avril 2004

- Pauvreté-précarité en Lorraine : entre urbain et rural, deux visages de la pauvreté - Économie Lorraine n° 5 - Avril 2004

- Pauvreté-précarité en Lorraine : plus de 200 000 personnes de moins de 65 ans à bas revenus - Économie Lorraine n° 6 - Avril 2004

- Femmes : très exposées aux facteurs de pauvreté - Économie Lorraine n° 12 - Septembre 2004

- En Lorraine : des écarts de revenus parmi les plus faibles - Économie Lorraine n° 24 - Avril 2005

- Pauvreté-précarité dans l'agglomération messine : très concentrée dans les ZUS - Économie Lorraine n° 70 - Décembre 2006

- Site Internet : www.insee.fr

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

Insee

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

Gérard MOREAU

RESPONSABLE ÉDITORIAL ET

RELATIONS MÉDIAS

Jacqueline FINEL

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

SECRÉTARIAT DE FABRICATION

MISE EN PAGE - COMPOSITION

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2007

DÉFINITIONS

Allocataire

Personne physique à qui sont ouverts des droits à prestations familiales, sociales ou de logement versées par les Caisses d'Allocations Familiales (Caf).

Population couverte (bénéficiaires)

Allocataires Caf auxquels s'ajoutent les autres membres de la famille à charge (conjoint, enfants mineurs et éventuellement d'autres personnes à charge).

LES MINIMA SOCIAUX : PRESTATIONS LIÉES À DES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Allocation financée par l'État et payée par les Caisses d'Allocations Familiales (Caf). Elle garantit un montant minimum de ressources aux personnes atteintes d'un handicap physique ou (et) psychique important. L'AAH peut compléter les ressources pour garantir un revenu minimum.

Allocation de Parent Isolé (API)

Allocation financée et payée par les Caf. Elle garantit un montant minimum de ressources à des personnes seules en situation de grossesse ou élevant un ou plusieurs enfants.

Minimum vieillesse

Montant de la retraite augmenté du complément de retraite et/ou de l'allocation supplémentaire (ex FNS) pour atteindre un montant minimum fixé par arrêté.

Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

Dispositif financé par les départements. Il assure aux plus démunis un minimum de ressources, des droits sociaux et des perspectives d'insertion. L'allocation du RMI est versée par les Caf.

CHAMP DE L'ÉTUDE

Cette étude a été réalisée à partir :

- des fichiers des Caisses d'Allocations Familiales de Lorraine aux 31 décembre 2004 et 2005. Ont été volontairement exclus du champ les personnes non gérées par les Caf* (fonctionnaires d'État, titulaires et agents des grandes entreprises publiques), les étudiants ne bénéficiant que d'une allocation logement (dont les revenus ne sont pas bien appréhendés), et les personnes de 65 ans et plus ;

- des fichiers de la Cram Nord-Est et de la Crav Alsace-Moselle aux 31 décembre 2004 et 2005 pour les personnes de 65 ans ou plus ;

- de la base départementale des allocataires au 31 décembre 2005 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf).

* depuis le 1^{er} juillet 2004, elles gèrent les agents de la Poste, depuis le 1^{er} janvier 2005 les agents de France Télécom et de la Fonction publique et depuis le 1^{er} juillet 2005 les agents de l'Éducation nationale.